

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Modalités de versement

A partir de cette année, le versement du solde de la taxe d'apprentissage passe par la plateforme SOLTéA. Si vous souhaitez effectuer un versement en faveur de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier de VICHY, voici la procédure qui vous permettra de la faire.

Une fois connecté(e), sur la plateforme SOLTéA, cliquez sur l'onglet « RECHERCHE ÉTABLISSEMENT ».

Sur cette page, vous pouvez effectuer une recherche d'établissement et identifier notre institut en renseignant des mots-clés, (nom de l'établissement, N° SIRET, code UAI), ou en saisissant la ville, le code postal, le département de l'établissement. Puis, cliquez sur « LANCER UNE RECHERCHE ».

Le ou les établissements habilités s'affichent et vous pouvez consulter les informations relatives à l'établissement à partir du bouton « VOIR LA FICHE ».

Ainsi, vous pouvez : consulter les coordonnées de l'établissement, consulter la liste des personnes à contacter, accéder au site(s) internet, et sélectionner le mode de répartition de votre solde de la taxe d'apprentissage.

Pour nous trouver :

IFSI-IFAS DE VICHY
BP 2757 - VICHY Cedex 03207

<https://www.ifsi-ifas-vichy.fr/>

N° de SIRET : 26030026400066
N° UAI : 0030878N

Vos contacts :

Didier DUPEUX

Directeur

didier.dupeux@ch-vichy.fr

Hervé MARQUIS

Cadre de santé - Formateur

herve.marquis@ch-vichy.fr

Muriel ROUX

Adjoint des cadres

muriel.roux@ch-vichy.fr



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

BP 2757 - 03207 VICHY Cedex

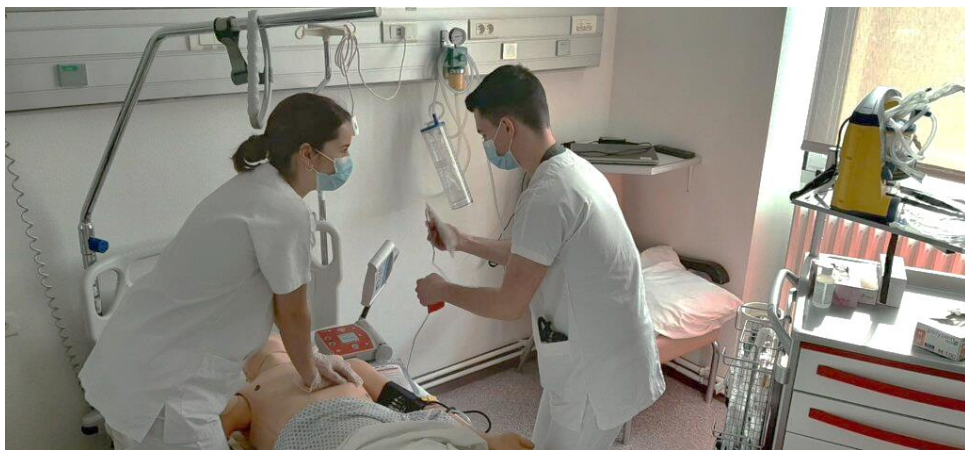
ifsi@ch-vichy.fr - 04 70 97 22 45

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
ET DES AIDES-SOIGNANT(E)S

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Modalités de versement

L'IFSI-IFAS de VICHY forme des infirmier(e)s et aides-soignant(e)s qui sauront répondre aux besoins de santé, capables de s'engager dans l'offre de soins et d'assurer la qualité des soins.



En versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier de Vichy, vous contribuez à une amélioration de la formation et ainsi à une meilleure prise en charge des besoins en santé.